

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

## IV - FINANCES

### Rapport n°2 : DM 3

Afin de financer l'achat de matériel informatique pour l'accueil de de loisirs, le CLAC et le Relais Petite Enfance, ainsi que de réaliser le reversement des montants des Paris Hippiques à la Société Hippique, il est nécessaire d'effectuer une troisième décision modificative (cf. délibération jointe en annexe).